Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

80 rue de Reuilly – 75012 PARIS
01 53 30 09 99

Le Président

Paris, le 29 novembre 2017

Madame la Présidente
Monsieur le Président

MH n°102-17

Madame la Présidente et Chère Collègue,
Monsieur le Président et Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous convier à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** de la Fédération Nationale des Centres de Gestion qui se tiendra le :

Jeudi 14 décembre à 12h
A l'hôtel Mercure Porte de Vanves
36-38 Rue du Moulin
92170 Vanves

Point unique à l'ordre du jour de cette réunion :

- Il est proposé à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Centres de Gestion d'approuver le remplacement de l'article 2.a alinéa 3 de ses statuts, prévoyant :

« Les Présidents de Centres de Gestion non administrateurs détenteurs d'un mandat de parlementaire peuvent siéger de droit au Conseil d'administration sans avoir le droit de vote »,

par la disposition suivante :

« Les anciens Présidents de Centres de Gestion détenteurs d'un mandat de parlementaire peuvent siéger de droit au Conseil d'administration sans avoir le droit de vote ».

Un bulletin-réponse est joint à ce pli pour nous informer de votre participation ainsi que, le cas échéant, un pouvoir à nous retourner impérativement.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente et Chère Collègue, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président,

Michel HIRIART
Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Atlantiques